



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues, « APRODH »*

RAPPORT DE NOVEMBRE 2021

SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|----------|--|
| ACAT | : Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture |
| APRODH | : Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues |
| BUCECO | : Burundi Cement Company |
| CDS | : Centre de Santé |
| CICR | : Comité International de la Croix Rouge |
| CMCL | : Centre de rééducation des Mineurs en Conflits avec la Loi |
| CNDD-FDD | : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie |
| CNL | : Congrès National pour la Liberté |
| EAC | : East African Community |
| ECOFO | : Ecole Fondamentale |
| FBU | : Franc Burundais |
| FDN | : Force de Défense Nationale |
| HPRC | : Hôpital Prince Régent Charles |
| OPC | : Officier de Police Chef |
| OPJ | : Officier de Police Judiciaire |
| PJ | : Police Judiciaire |
| PTF | : Partenaire Technique et Financier |
| RDC | : République Démocratique du Congo |
| RN | : Route Nationale |
| SIDA | : Syndrome d'Immuno-Déficiences Acquises |
| SNR | : Service National de Renseignement |
| UPRONA | : Union pour le Progrès National |
| VSBG | : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre |

I. INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de novembre 2021. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont sûrement échappé à notre attention.

En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés :

- aux hommes armés parlant le Kinyarwanda en commune Mabayi, province Cibitoke
- aux entraînements paramilitaires des Imbonerakure en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie
- aux Imbonerakure qui perturbent la sécurité en commune Buganda, province Cibitoke
- aux tentatives d'assassinat,
- à une fouille perquisition en commune et province Ngozi
- aux armes retrouvées notamment en commune Mpanda, province Buzanza et en commune Gitaramuka, province Karusi

Au niveau politique, notre rapport met en évidence des actes d'intolérance politique caractérisés par :

- la suspension d'une réunion des membres du parti CNL en commune Vugizo, province Makamba,
- des attaques des ménages des membres du parti CNL en commune Giharo, province Rutana et en commune Gatara, province Kayanza.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

Au point de vue social, notre rapport se focalise essentiellement sur la gestion du Covid-19 avec une attention particulière sur la vaccination contre cette pandémie.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés.

En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Avant de clore notre rapport, nous allons analyser la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de novembre 2021. En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire.

1- Des hommes armés parlant le Kinyarwanda en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 31 octobre 2021, sur les collines Mabayi, Ruhororo, Gafumbegeti et Rutorero, commune Mabayi, province Cibitoke, des hommes armés en uniforme de la FDN parlant la langue Kinyarwanda ont été signalés. Selon des sources sur place, 3 de ces rebelles ont été vus aussi au marché de Butahana accompagnés par Jérémie Icoyishingiye, agent communal du SNR à Mabayi et Jacques Ndikumwami, Imbonerakure de la colline Rutorero. Selon des sources sur place, ces hommes ont des positions sur ces collines et sont ravitaillés par certains Imbonerakure et certains administratifs à la base sous la main protectrice du Général Godefroid Bizimana, ex-directeur général adjoint de la police nationale, dont le véhicule de marque Fuso assure le transport de ces rebelles dans ces localités et amène des denrées alimentaires en provenance de Bujumbura. Selon les mêmes sources, ces hommes font des sorties jusqu'au centre Mabayi avec des uniformes de l'armée burundaise.

2- Un journaliste de la radio Buja FM malmené en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 1^{er} novembre 2021, vers 8 heures du matin, au studio de la radio Buja FM situé dans les enceintes de l'hôtel source du Nil, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Juste Gaël Irakoze a été malmené par deux policiers qui se sont introduits dans le studio avec un mandat d'arrêt contre ce journaliste émis par l'OPJ Willy Freddy Barazi, matricule 0752. Selon des sources sur place, ce mandat mentionnait que ce journaliste avait harcelé quelqu'un qui n'a pas été précisé. Selon les mêmes sources, Gaël a refusé qu'on l'emmène au bureau de cet OPJ car il n'avait pas été convoqué. Après l'intervention de ses parents et de ses chefs hiérarchiques, les policiers ont vidé les lieux vers 11 heures, suite à un coup de téléphone.

3- Des entrainements paramilitaires des Imbonerakure en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021, tout près du quartier Carama, zone Kinama, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des Imbonerakure en bottines militaires en provenance de la localité de Tenga, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural se sont rassemblés sur la RN 9 depuis 23 heures pour faire des exercices paramilitaires. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure couraient en chantant des exploits militaires. Selon les mêmes sources, ces exercices se sont clôturés aux environs d'une heure du matin.

4- Dix Imbonerakure accusés de perturbation de la sécurité en commune Buganda, province Cibitoke

Le 8 novembre 2021, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, 10 Imbonerakure dont Bakenga qui est chef collinaire des Imbonerakure de la colline Gasenyi rural, Clovis, Mpita, le surnommé 79, Wilson, Domo et Mayangisi ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des militaires. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de meurtre et d'avoir fait traverser des vaches vers la RDC. Ces Imbonerakure avaient formé un groupe et pendant la nuit, ils circulaient avec des armes tout au long de la rivière Rusizi.

Ces Imbonerakure ont été surpris tous dans une maison appartenant à Bakenga. Ils ont été conduits au parquet de Cibitoke et ils ont tous été transférés à la prison de Mpimba sise en Mairie de Bujumbura.

5- Tentative d'assassinat d'une jeune fille en commune et province Kayanza

Le 9 novembre 2021, sur la colline Kirema à l'endroit communément appelé « Ku munkazi », commune et province Kayanza, une fille prénommée Joselyne, âgée de 21 ans, a failli être tuée par 2 hommes sur l'ordre du prénommé Emery, prêtre de la paroisse Mubuga. Selon des sources sur place, Joselyne avait été engrossée par ce prêtre et ce jour-là, ce dernier avait conduit cette fille, à bord d'une moto, pour une consultation prénatale avant de faire l'avortement. De retour de Ngozi, le prêtre a voulu confisquer la fiche de consultation mais la fille lui en a refusé. C'est ainsi que le prêtre a appelé 2 hommes pour tuer cette fille. Ces hommes ont pris la fille, l'ont conduite dans un buisson et des gens qui étaient tout près du buisson sont intervenus et les malfaiteurs ont pris le large avec le prêtre. La victime s'est rendue chez la Procureure de la République en province Kayanza, Désirée Bizimana pour déposer ses plaintes. Le prêtre a été placé en garde à vue pour des raisons d'enquête mais il a été vite relaxé.

6- Fouille perquisition en commune et province Ngozi

Le 15 novembre 2021, de 17 heures à 21 heures, au quartier Kinyami, ville, commune et province Ngozi, une fouille perquisition a été faite chez Evariste Ngabishengera par des policiers commandés par l'OPJ BPC2 Jimmy Nimubona. Selon des sources sur place, des tenues complètes d'un évêque en action des cérémonies ecclésiastiques, des livres catholiques, des chapelets, des calices et autres signes de croyance catholique ont été trouvés. Selon les mêmes sources, Steve Ngabishengera, fils d'Evariste Ngabishengera a été arrêté pour des raisons d'enquête.

7- Une grenade retrouvée en commune Mpanda, province Bubanza

Le 17 novembre 2021, sur la colline Nyamabere, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, une grenade a été retrouvée par un cultivateur qui se rendait au champ. Selon des sources sur place, ce cultivateur a alerté les policiers du poste de police de Nyamabere pour venir la récupérer.

8- Quinze écoliers blessés dans une explosion de grenade en commune Buhinyuza, province Muyinga

Le 18 novembre 2021, à l'ECOFO Muramba III, sur la sous- colline Kinogono, colline Bambo, commune Buhinyuza, province Muyinga, 15 écoliers ont été blessés dans une explosion d'une grenade. Selon des sources sur place, Shadrak Mugisha, âgée de 11 ans, écolier en 1^{ère} année avait amené 2 grenades à cette école. Selon les mêmes sources, d'autres écoliers ont commencé à jouer avec ces grenades et l'une de ces grenades a explosé. La deuxième grenade a été récupérée par la police et l'enfant a été arrêté pour des raisons d'enquête.

.... /

9- Un fusil de type kalashnikov et son chargeur retrouvés en commune Gitaramuka, province Karuzi

Le 22 novembre 2021, sur la colline Bugwana, zone Ntunda commune Gitaramuka, province Karuzi, un fusil de type kalashnikov et son chargeur ont été trouvés chez le nommé Bikorimana, âgé de 26 ans, Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette arme a été retrouvée lors d'une fouille et perquisition opérée par des policiers. Bikorimana avait été emprisonné durant 5 ans sur l'accusation de détention illégale d'arme à feu après avoir été pris en flagrant délit dans un vol dans la province de Ngozi en 2014.

10- Une personne morte électrocutée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 23 novembre 2021, à la 1^{ère} avenue de la zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Didier Dusabimana, cordonnier, natif de Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi, est mort électrocuté lorsqu'il faisait la propreté dans un caniveau. Selon nos sources sur place, Didier Dusabimana a touché des fils électriques de la REGIDESO non isolés qui conduisent le courant électrique à la 2^{ème} avenue de la même zone, tout près des bureaux de la Mairie de Bujumbura.

11- Deux Imbonerakure morts et un autre blessé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 26 novembre 2021, lors du passage du flambeau de la paix, sur la colline Ndava-village, commune Buganda, province Cibitoke, Mavubi et Georges, tous Imbonerakure, sont morts dans un accident de roulage. Ils se déplaçaient à bord d'une moto quand ils se sont heurtés à un camion de l'entreprise BUCECO. Selon des sources sur place, Liethman Mugiriye, responsable provincial des Imbonerakure à Cibitoke qui était avec ces victimes a été grièvement blessé et a été conduit à un hôpital de la Mairie de Bujumbura.

12- Huit kiosques incendiés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 26 novembre 2021, vers 22 heures, au marché situé à Ndava-Village, commune Buganda, province Cibitoke, 8 kiosques contenant des marchandises ont pris feu dans un incendie. Selon des sources sur place, des commerçants ont dénoncé la lenteur de la police de la protection civile qui a été alertée mais qui n'a pas dépêché le véhicule anti incendie pour éteindre le feu.

II.2. Du contexte politique

II.2.1. De la suspension d'une réunion des membres du parti CNL en commune Vugizo, province Makamba

Le 7 novembre 2021, vers 9 heures, sur la colline Matyazo, commune Vugizo, province Makamba, une réunion à laquelle participaient une quarantaine de membres du parti CNL a été suspendue à la permanence communale par Gérard Hazimana, administrateur de la commune Vugizo. Selon des sources sur place, cette autorité communale a indiqué qu'ils ne pouvaient pas se réunir à cette permanence dépassant un effectif de 20 personnes. Ils leur reprochaient de n'avoir pas demandé une autorisation.

Cette rencontre qui était rehaussée par Ismaël Havyarimana, responsable du parti CNL dans la région Sud du Burundi ainsi que Ir Innocent Ndayisaba, représentant dudit parti dans la commune Vugizo, avait pour objet l'analyse de la problématique du parti CNL liée à la tenue des réunions.

II.2.2. Des ménages des membres du parti CNL attaqués en commune Giharo, province Rutana

Dans la nuit du 21 novembre 2021, sur la colline Kibimba, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, des policiers accompagnés par des Imbonerakure dont le prénommé Léonard, responsable collinaire des Imbonerakure et Zacharie Barutwanayo, élu collinaire, ont attaqué des ménages de Venant Nyobeye, Paul Nkinangomba et de Makonda, tous membres du parti CNL. Selon des sources sur place, ces policiers ont ligoté les femmes, les enfants et leurs mamans car ils n'ont pas trouvé les chefs de ménages recherchés à la maison. Toutes ces femmes et leurs enfants ligotés ont été obligés de marcher toute la nuit, contraints de montrer où se trouvaient Venant Nyobeye, Paul Nkinangomba et Makonda. L'origine du conflit était liée aux terres cultivables se trouvant à Kibimba, accaparées par le Gouverneur, Olivier Nibitanga et le responsable provincial du parti CNDD-FDD, Sylvain Nzikoruriho en 2020. Ces terres ont été distribuées aux autres habitants de cette localité. Selon les mêmes sources, une de ces expropriés avait déjà saisi le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage et ce dernier avait déjà suspendu l'exploitation de ces terres en attendant que cette question trouve une solution.

II.2.3. L'intolérance politique en commune Gatara, province Kayanza

Le 25 novembre 2021, dans la nuit, sur la sous-colline Bugarama, colline Kibaribari, zone Mbirizi, commune Gatara, province Kayanza, Maurice Barinayera, âgé de 68 ans, membre du parti CNL a été attaqué, à son domicile et fouillé par un groupe d'Imbonerakure dirigés par le prénommé Ildephonse. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure le menaçaient de lui faire du mal s'il ne montrait pas des armes à feu cachées dans son ménage. Ces faits ont eu lieu après le retour de son fils de Bujumbura où il s'était rendu à la recherche de l'emploi. Ces Imbonerakure l'accusaient d'avoir amené des armes à feu. Précisons que, depuis 2014, cette famille a été sollicitée par ces Imbonerakure pour adhérer au parti CNDD-FDD mais n'avait pas répondu favorablement.

II.3. Du contexte judiciaire.

Au cours mois de novembre 2021, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain. Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement tout au long du mois de novembre 2021.

Quelques cas illustratifs :

..... /

1- Douze membres du parti CNL arrêtés en commune Shombo, province Karuzi

Le 31 octobre 2021, vers 14 heures, sur la sous colline Kivoga, colline et zone Rusi, commune Shombo, province Karuzi, 12 militants du parti CNL dont 3 femmes et 9 hommes tous d'âges, compris entre 35 et 50 ans ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la commune. Selon des sources sur place, le surnommé Bondwe, Warumonge, Ntango et Déo Saganga ainsi que d'autres militants étaient dans une réunion dans leur permanence et ils se sont retrouvés encerclés par des Imbonerakure accompagnés par le chef de cette colline, le responsable collinaire du parti CNDD-FDD et le chef de la sous- colline. Ces derniers ont appelé l'administrateur de la commune Shombo, Pierre Nizigimana qui est venu les embarquer dans son véhicule. Certains d'entre eux ont été relâchés en date du 4 novembre 2021.

2- Deux personnes arrêtées en commune et province Bururi

Le 2 novembre 2021, vers 7 heures, au chef-lieu de commune Bururi, province Bururi, Léonce Kamatari, enseignant à l'ECOFO Kinazi, responsable de jeu de billard au chef-lieu de cette commune et Longin, OPJ en retraite, tous natifs de la commune Vyanda, résidant au chef-lieu de la commune Bururi, ont été arrêtés par un agent du SNR et conduits au cachot de la brigade de Bururi. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.

3- Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi

Le 3 novembre 2021, vers 22 heures, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Lisette Akimana, âgée de 17 ans, a été arrêtée et conduite au cachot de police de la commune Nyabikere. Selon des sources sur place, Lisette Akimana s'est disputée avec sa mère, Clémence Bukuru, âgée de 38 ans, qui rentrait tard en état d'ivresse et sa mère l'a injuriée qu'elle n'est pas apte car elle était en train de faire la cuisine dans les heures avancées. Après, la fille a demandé à sa mère où elle était jusqu'à cette heure-là. A ce moment, sa maman s'est déshabillée et s'est rendu chez son ami, Elias, OPJ du poste de police proche de cette colline en criant au secours. Ce dernier s'est précipité chez cette femme et a arrêté sa fille.

4- Un membre du parti CNL arrêté en commune Kayogoro, province Makamba

Le 6 novembre 2021, sur la colline Kabizi, commune Kayogoro, province Makamba, Eric Ndikumwenayo a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline sur l'ordre de l'administrateur de la commune Kayogoro, Antoine Ndayiragije. Selon des sources sur place, il a été accusé par cette autorité d'avoir dépassé une barrière sur la sous-colline Kiragarazi où des Imbonerakure effectuaient des travaux communautaires et ces derniers venaient de porter plainte contre Eric Ndikumweyo. , Eric a été conduit au cachot du commissariat de police communal à Kayogoro.

5- Une fille arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 7 novembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Kinyinya II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Francine Bukuru, âgée de 29 ans, originaire de la zone Shombo, commune et province Muramvya, serveuse au cabaret appartenant au surnommé Kisekedi, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêtée et conduite au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi, par des agents du SNR en tenue policière et en tenue civile. Selon des sources sur place, Francine était au service lorsque ces agents sont venus à bord d'un véhicule de marque Toyota Hilux de couleur noire appartenant à Atia Nduwimana, agent du SNR. Francine a été libérée en date du 13 novembre 2021.

6- Dix membres de la milice Imbonerakure arrêtés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 8 novembre 2021, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, 10 membres de la milice Imbonerakure dont Bakenga qui est chef collinaire des Imbonerakure de la colline Gasenyi rural, Clovis, Mpita, le surnommé 79, Wilson, Domo et Mayangisi ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des militaires. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de meurtre et d'avoir fait traverser des vaches vers la RDC. Ces Imbonerakure avaient formé un groupe et pendant la nuit, ils circulaient avec des armes tout au long de la rivière Rusizi. Ces Imbonerakure ont été surpris tous dans une maison appartenant à Bakenga. Ils ont été conduits au parquet de Cibitoke et ils ont tous été transférés à la prison de Mpimba, Bujumbura Mairie.

7- Un membre du parti CNL arrêté en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 15 novembre 2021, en zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Jean Baptiste Mpawenayo, membre du parti CNL, beau-frère d'Agathon Rwasa, président dudit parti au niveau national, a été arrêté à son domicile par des agents du SNR. Selon des sources sur place, ces agents du SNR ont fait irruption à son domicile où ils ont effectué une fouille et perquisition pendant 2 heures de temps. Aucun objet compromettant n'a été trouvé dans ce ménage, pourtant, il a été conduit dans l'un des cachots du SNR.

8- Un membre du parti CNL et sa femme arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 17 novembre 2021, vers 7 heures, sur la colline Muyange I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Emmanuel Matata, membre du parti CNL a été arrêté par Athia Nduwimana, agent du SNR en tenue civile accompagné de 3 autres en tenue policière, à quelques

mètres de son domicile quand il se rendait à son travail à l'ECOFO Rukaramu I. Selon nos sources sur place, Matata a été embarqué à bord d'une camionnette double-cabine de couleur noire immatriculé D 3974 A, vers le cachot du SNR à Bujumbura situé non loin de la cathédrale Régina Mundi. Selon les mêmes sources, vers 14 heures du même jour, des policiers à bord de 2 véhicules dont la camionnette qui l'avait transporté et un autre de type pick-up sont venus au domicile d'Emmanuel Matata pour faire une fouille perquisition qui a duré au moins une heure. Après cette opération de fouille, ces policiers ont également embarqué Joselyne Inamahoro, épouse d'Emmanuel Matata et elle a été libérée, le soir du même jour.

9- Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Shombo, province Karuzi

Le 20 novembre 2021, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, Herménégilde Bakurakubusa, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté et détenu au cachot de la police de cette commune par des policiers sous un mandat d'arrêt après avoir refusé de payer une somme de 80 000 FBU.

Selon des sources sur place, cette dette a été contractée par sa fille Magnifique Kwizerimana, âgée de 22 ans auprès d'une association de solidarité dénommée « KEREBUKA » et elle n'avait pas remboursé avant de s'enfuir vers la province de Makamba, une année et demie après l'incident. Selon les mêmes sources, son père avait accepté de rembourser cette somme et avait déjà payé 20 000 FBU. En date du 22 novembre 2021, il a été entendu par un OPJ et il a payé les 80 000 FBU de l'association, 8 000 FBU d'une moto qui a déplacé les policiers et 10 000 FBU d'amende.

10- Une femme arrêtée à l'aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura

Le 20 novembre 2021, à l'aéroport International Melchior Ndadaye, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Béatrice Nyamoya, retraitée de l'Inspection Générale de l'Etat, a été arrêtée par des agents du SNR. Selon des sources sur place, elle venait de l'étranger et elle a été embarquée à bord d'un véhicule de type pick-up du SNR. Selon les mêmes sources, elle a été conduite chez elle où son ordinateur ainsi que son disque dur externe ont été saisis lors d'une fouille perquisition. Elle a été conduite par après au cachot du SNR situé tout près de la Cathédrale Regina Mundi en Mairie de Bujumbura.

11- Six personnes arrêtées en commune et province Muyinga

Le 20 novembre 2021, vers 22 heures, sur la colline Kinyota, commune et province Muyinga, Ali Cobahevyé, âgé de 40 ans, Saruhara, âgé de 35 ans, Didier Mpawenimana, âgé de 28 ans, Selemani Nzobarambona, âgé de 32 ans, François Ndarishikanye, âgé de 31 ans et Eric Irambona, âgé de 29 ans, ont été arrêtés par des policiers en collaboration avec le responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'exploiter illégalement des minerais. Selon des sources sur place, ces policiers ont saisi 2 sacs contenant du minerai, une perche et un sceau appartenant à ces victimes. Selon les mêmes sources, les policiers ont tiré 3 coups de feu en l'air avant de les arrêter. Les victimes ont été conduites au cachot de la PJ Muyinga.

12- Une personne arrêtée en commune et province Gitega

Le 20 novembre 2021, vers 23 heures, à la IIème avenue numéro 13, quartier Nyamugari, commune et province Gitega, Médard Nsabamahoro, âgé de 35 ans, originaire de la colline Rukobe II, zone Buhevyi, commune Itaba de la même province, a été arrêté par des policiers à son domicile. Selon des sources sur place, ces policiers munis de leurs armes sont venus à bord de 2 véhicules dont un de type Vigo noir et un autre de type Rav 4 garés tout près de son domicile. Ils étaient accompagnés par le prénommé Jean Marie, propriétaire d'un bistrot sis à un endroit appelé CEPGL, au chef-lieu de la province Gitega. Ils ont ordonné à tous ceux qui étaient sur place d'entrer dans leur maison et ils ont tabassé Médard avant de l'arrêter. Ils l'ont embarqué à bord de leur véhicule et ils sont partis. Selon les mêmes sources, la victime a été acheminée au quartier Musinzira sur la route Gitega-Muyinga, au domicile de l'OPC1 Zabulon Mfuranzima, responsable provincial du SNR à Gitega. En date du 25 novembre 2021, ils l'ont transféré au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi de Bujumbura dans un état critique. Le motif de son arrestation n'a pas été révélé.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues.

1- Un membre du parti CNL enlevé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 1^{er} novembre 2021, vers 18 heures, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, Abdoul Ndayishimiye, membre du parti CNL, a été arrêté chez lui par Ahmed Nabil Sindayigaya, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, des Imbonerakure de cette colline à bord du véhicule immatriculé D 3984 A de ce responsable du SNR se sont introduits dans la maison de la victime quand il pleuvait, l'ont ligoté avant de l'embarquer dans ce véhicule. Ils l'ont ensuite conduit vers une destination inconnue. Ces Imbonerakure lui avaient dit de quitter le parti CNL pour adhérer au parti CNDD-FDD, ce qu'il avait refusé.

2- Une personne enlevée en commune Kiganda, province Muramvya

Le 1^{er} novembre 2021, vers 20 heures, à Gitabo, au centre de la commune Kiganda, province Muramvya, Désiré Niyuhire alias Gasongo, commerçant, a été enlevé, à son domicile par un agent du SNR avant d'être directement embarqué à bord d'un véhicule double cabine appartenant au responsable provincial du SNR à Muramvya en empruntant la route Muramvya-Bujumbura. Selon des sources sur place, cet agent l'a appelé à son domicile et lui a dit qu'il y avait une autorité qui avait besoin de lui. La victime qui venait de vendre six vaches au marché de Gitaramuka a été arrêtée avec tout son argent. Sa famille l'a cherché partout sans succès.

3- Une personne enlevée en commune Bisoro, province Mwaro

Le 2 novembre 2021, sur la colline Mashunzi, commune Bisoro, province Mwaro, Félicien Ruhara, agronome travaillant à l'usine théicole PROTHEM, a été arrêté par des agents du SNR à son domicile. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir participé à un vol à main armée perpétré en commune Mugamba à l'occasion duquel un véhicule avait été brûlé. Selon des sources sur place, sa famille l'a cherché partout sans jamais le retrouver.

4- Une personne enlevée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 8 novembre 2021, vers 13 heures, tout près de New Hospital communément appelé « chez Binagana », sur l'avenue de l'ONU, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Innocent Girukwigomba, ex-OPJ au poste de Musaga, récemment libéré par la grâce présidentielle, originaire de la colline Ndago, commune Buraza, province Gitega, a été enlevé par trois hommes dont un chauffeur et deux policiers en tenue policière à bord d'une voiture de marque TI immatriculée IA 3077 de couleur blanc-cassée. Selon des sources sur place, avant son enlèvement, Innocent était à la maison chez son grand frère à Rohero I, avenue de la RDC et il a été appelé par téléphone par son ami Pasteur Mpawenimana, son ex-codétenu à la prison de Ngozi. Arrivé tout près de BICOR, Innocent est entré dans le véhicule de Pasteur de marque Allion, immatriculée J 5777 A, de couleur chocolat. Selon les mêmes sources, après un moment d'entretien, des ravisseurs sont venus à bord de leur véhicule, ont fait sortir Innocent du véhicule de Pasteur et se sont dirigés vers le boulevard de l'UPRONA avant de se volatiliser. Pasteur a démarré son véhicule sans s'inquiéter et sans crier au secours.

5- Un responsable du parti CNL enlevé en commune Gihanga, province Bubanza

Le 16 novembre 2021, vers 20 heures, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Augustin Matata, trésorier du parti CNL en commune Isare, province Bujumbura rural, résidant sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza a été enlevé par Venant Miburo, responsable du SNR en province Bubanza, accompagné par Laurent Ndayishimiye, chef du parti CNDD-FDD sur cette colline et résidant à la 7^{ème} avenue Buringa, le surnommé Kigeri, responsable des Imbonerakure sur cette même colline et le prénommé Emmanuel, responsable du parti CNDD-FDD sur la sous-colline Buringa, résidant à la 5^{ème} avenue. Selon des sources sur place, Augustin Matata partageait un verre avec ses amis dans un bistrot appartenant au prénommé Gordien quand il a été arrêté. Il a été embarqué de force à bord d'un véhicule double cabine de couleur blanche immatriculé E 0540A appartenant à Venant Miburo. Selon les mêmes sources, en date du 17 novembre 2021, vers 16 heures, Venant Miburo est revenu avec Matata en état critique à la 13^{ème} transversale Maramvya, sur la sous-colline Mpanda, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, pour faire une fouille perquisition dans la maison appartenant à la victime. Après cette fouille, la victime a été encore embarquée puis conduite vers une destination inconnue. Sa famille l'a cherché partout sans en avoir les traces.

6- Un membre du parti CNL enlevé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 19 novembre 2021, vers 8 heures, en zone Nyakabiga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Mathias Ruramusura, membre du parti CNL, enseignant à la CFPP Nyakabiga, a été enlevé à son domicile par Mathias Niyonzima alias Kazungu du SNR. Selon des sources sur place, la victime a été conduite dans un endroit inconnu. Ses proches l'ont cherché partout sans succès.

7- Une personne enlevée en commune et province Gitega

Le 20 novembre 2021, tout près du marché central de Gitega, dans la commune et province de Gitega, Parfait Nikezwe, âgé de 22 ans, commerçant, résidant au chef-lieu de la commune Gitega, originaire de la sous-colline Kagomero, colline Gitora, zone Mugeru, commune Bugendana de la même province, a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, la victime sortait du marché lorsqu'un véhicule de type pic up à vitres teintées du chef provincial du SNR s'est arrêté tout près de lui. Parfait Nikezwe a été conduit vers une destination inconnue. Le motif de son arrestation n'a été dévoilé à personne.

Bref, au cours du mois de novembre 2021, au moins 39 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 7 personnes ont été enlevées.

II.4. Du contexte social

Dans cette partie, nous allons nous appesantir sur la gestion du Covid-19 au Burundi :

II.4.1. De la vaccination contre le Covid-19

La chine a octroyé au gouvernement du Burundi un don de 500.000 doses de vaccin contre le Covid-19. Cela a permis qu'en date du 18 octobre 2021, la vaccination contre le Covid-19 puisse débuter. Dès lors, la vaccination a continué mais, selon des sources sur place aux bureaux du PEV et dans les autres sites de vaccination, il n'y a pas eu d'affluence pour recevoir ce vaccin ; ce qui laisse présupposer une certaine méfiance contre ce vaccin.

Mais entre-temps, la vaccination continue et le Covid-19 n'a pas encore désarmé au Burundi même si les autorités parlent d'une chute considérable du nombre de cas dépistés positifs. Cela est sans doute le résultat d'une surveillance accélérée pour empêcher les contaminations par des personnes venues de l'étranger. Cette surveillance est accrue à l'aéroport Melchior Ndadaye et aux frontières du pays.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de novembre 2021, des crimes ont connu une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population aux Imbonerakure et aux agents du SNR. Qui plus est, la chasse aux présumés pratiquants de la sorcellerie a repris mais les autorités ne prennent pas de mesures pour stopper cette justice populaire qui risque de se transformer en cercle infernal de vendetta et ainsi, porter préjudice à la bonne cohabitation.

Voici certains cas illustratifs :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 31 octobre 2021, vers le matin, sur la sous-colline Mitahwa, colline Gaharawe, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'Evariste Nindorera alias Ruvayanga, âgé de 42 ans, berger, célibataire, a été retrouvé dans un caniveau. Selon des sources sur place, le soir du 30 octobre 2021, Evariste Nindorera était allé laver ses habits mais il n'est pas rentré. Sa famille a retrouvé, le lendemain, son cadavre avec des blessures au niveau de la tête. Deux bouchers ont été arrêtés par des policiers et détenus au cachot de la brigade de Gatumba. Ces bouchers avaient acheté à un inconnu une vache gardée par Evariste mais au moment où ils venaient pour prendre la vache, le berger leur a dit qu'il devait demander l'aval de son propriétaire qui, par après, leur a dit qu'il n'avait pas vendu sa vache. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'HPRC de Buyenzi en Mairie de Bujumbura.

2- Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 1^{er} novembre 2021, vers 17 heures, sur la sous-colline Miduha, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé par des cultivateurs qui revenaient des champs se trouvant sur le long de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC. Selon des sources sur place, le corps du jeune homme a été retrouvé quand il pleuvait et avait des blessures issues de coups de machette. Ces cultivateurs ont signalé ce corps aux militaires d'une position proche de Gatoki dans la même commune. Le responsable de cette position militaire a, quant à lui, informé l'administrateur de la commune Rugombo, Gilbert Manirakiza et l'OPJ de cette commune. Ces derniers se sont rendus sur les lieux du crime pour le constat. Ce corps a été enterré par des habitants de cette localité, le même jour, sur l'ordre de l'administrateur communal.

3- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

Le 2 novembre 2021, sur la sous-colline Ndago, colline, commune et province Muramvya, le corps sans vie d'Ernest Niyonkuru, âgé de 38 ans, conducteur de taxi-vélo, père de 5 enfants, a été retrouvé suspendu sur une corde à son domicile. Selon des sources sur place, la victime avait ordonné son enfant à aller puisé de l'eau et sa femme d'aller acheter du vin de banane. De son retour, l'enfant a trouvé son père déjà mort. Le mobile et les circonstances de cette mort n'ont pas été connus.

4- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Bweru, province Ruyigi

Le 2 novembre 2021, sur la colline et commune Bweru, province Ruyigi, un corps sans vie de Gonzague Nitunga, âgée de 30 ans et mère de trois enfants, a été retrouvé. Selon des sources sur place, cette femme a été tuée à l'aide d'un morceau de bois introduit dans son appareil génital et la victime avait passé la soirée du 1^{er} novembre 2021 avec son mari, Célestin Mpitabavuma. Le couple n'était pas en bons termes quant à la gestion du patrimoine familial. Son mari a été arrêté et conduit au cachot de la police en commune Bweru pour des raisons d'enquête.

5- Un corps sans vie d'une élève retrouvé en commune Nyabihanga, province Mwaro

Le 3 novembre 2021, dans l'après-midi, sur la colline Gatwe, commune Nyabihanga, province Mwaro, un corps sans vie de Jeannette Iradukunda, âgée de 30 ans, lauréate des humanités générales au Lycée communal de Muyange dans la section des langues, a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde sur la toiture de sa maison. Selon des sources sur place, la victime avait passé l'avant-midi dans les champs pour la récolte de la patate douce. Donatien Hakizimana, chef de colline Gatwe a indiqué qu'il s'agit d'un suicide mais sa famille a dit qu'il s'agissait plutôt d'un assassinat.

6- Une femme tuée en commune Giteranyi, province Muyinga

Le 3 novembre 2021, vers 15 heures, sur la colline Ndava, zone et commune Giteranyi, province Muyinga, Sandrine Kabanyiginya a été tuée à la machette par son neveu, Denis Ntahondi, âgé de 26 ans, de la même colline. Le mobile de ce crime était lié au conflit foncier. Selon des sources sur place, le meurtrier a avoué les faits et a été arrêté par la police, puis traduit en justice au TGI de Muyinga qui siégeait, en date du 6 novembre 2021, dans un procès de flagrance. Il a été condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.

7- Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

Le 3 novembre 2021, vers 15 heures, sur la 6^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, le corps sans vie de Ndayizeye Kayiyi, âgé de 35 ans, natif de la commune et province Kayanza, a été retrouvé par des cultivateurs dans un champ de tomates qu'il gardait. Selon des sources sur place, cet homme a été tué à l'aide d'une corde par des gens non identifiés.

8- Une personne tuée en commune et province Kayanza

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, le prénommé Léonidas alias Murozi, âgé de 56 ans, a été tué brûlé dans sa maison par son fils, Steve Rukundo. Selon des sources sur place, la victime partageait un verre avec Steve Rukundo et par après, une dispute sur un flash disk est survenue. Steve Rukundo est rentré tôt à la maison et a versé de l'essence partout dans la maison de son père. A l'entrée de ce dernier, Steve a d'abord évacué son petit frère, âgé de 4 ans et a ensuite enfermé son père dans sa chambre à coucher avant de mettre du feu à la maison. Selon les mêmes sources, le petit enfant de la victime a crié et les voisins sont intervenus en appelant un camion extincteur. Selon les mêmes sources, ce camion est arrivé tardivement sur les lieux et sans eau dans la citerne. L'auteur du forfait a été arrêté dans la ville de la province Ngozi et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza.

9- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Le 9 novembre 2021, au quartier et zone Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, le corps sans vie de Claude Nibigira, membre du parti CNL, a été retrouvé au quartier Buterere, à l'endroit appelé Kubinogo. Selon des sources sur place, en date du 12 novembre 2021, Nibigira a été inhumé par sa famille.

10- Trois personnes tuées en commune Matongo, province Kayanza

Le 10 novembre 2021 matin, près du village de la paix, sur la colline Kivumu, commune Matongo, province Kayanza, des militaires et des policiers positionnés dans la localité appuyés par des Imbonerakure de cette localité ont tué 2 personnes et ont capturé Hemedi Kassim, âgé de 21 ans, originaire de la zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura mairie. Selon des sources sur place, ces victimes appartenaient à un groupe d'hommes armés. Une autre personne qui avait été blessée lors de cette attaque a succombé dans l'après-midi de ce jour. Ces hommes qui venaient de passer plus de 2 semaines dans la Kibira ont été attaqués quand ils arrivaient sur la RN1 après avoir caché leurs fusils. Dans cet après-midi, 2 fusils de type kalachnikov et plusieurs chargeurs garnis de cartouches ont été retrouvés dans la Kibira après une fouille.

11- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Makamba

Le 10 novembre 2021, le matin, sur la sous-colline Gitwa, colline Makamba I, commune et province Makamba, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine de 12 mètres de profondeur. Selon des sources sur place, Marie Shukurani, âgée de 23 ans, l'avait mis au monde en date du 9 novembre 2021 avant de le jeter dans cette latrine. Selon les mêmes sources, les volontaires de la Croix Rouge et la police de la protection civile ont tiré ce bébé de cette latrine en présence de l'administrateur de la commune Makamba, Zuwena Irakiza. Le présumé auteur du crime a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Makamba.

12- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rutana

Le 10 novembre 2021, au quartier Birongozi, commune et province Rutana, le corps sans vie de Béatrice Nshimirimana alias Bonus, âgée de 40 ans, originaire de la colline Kayove, de la même commune, a été retrouvé dans sa maison dans la localité communément appelée « Ku Kabasazi ». Selon des sources sur place, cette femme avait des blessures au niveau de la gorge et des traces de poignards dans les organes génitaux. Selon les mêmes sources, cette victime avait passé la soirée du 9 novembre 2021 avec un homme qui n'a pas été identifié dans un bistrot du quartier à Birongozi. Ce cadavre a été conduit par des agents de la Croix-Rouge vers la morgue de l'hôpital Rutana. Le corps de la défunte a été inhumé en date du 11 novembre 2021 par sa famille, au cimetière de Rutana.

13- Une personne tuée en commune et province Kirundo

Le 10 novembre 2021, vers 3 heures, sur la colline Kanyinya, commune et province Kirundo, le dénommé Rugerinyange, a été tué par des habitants de cette colline. Selon des sources sur place, il a été attrapé en défonçant une porte d'une maison de Minani. Les voisins ont été réveillés par des cris et ont porté secours à Minani. Accompagnés par le chef de colline nommé Ntegiryejo, ils l'ont poursuivi et l'ont tué à coups de machettes et de flèches. Signalons que quelques jours avant, la victime avait été attrapée en train de voler et elle a été arrêtée mais relâchée sans être traduit en justice.

14- Une personne tuée en commune Gitobe, province Kirundo

Le 10 novembre 2021, sur la colline Butahana, commune Gitobe, province Kirundo, Gerardine Niyonsenga, âgée de 12 ans, élève à l'ECOFO Butahana, a été tuée par son oncle paternel, Bonaventure Miburo, à l'aide d'une machette. Selon des sources sur place, il l'accusait de piétiner son champ de haricots avec un autre enfant de la famille voisine. Selon les mêmes sources, l'enfant est mort sur le champ et la police a appréhendé le meurtrier puis l'a conduit au cachot du poste communal de Gitobe. L'oncle paternel avait des conflits fonciers avec le père de la victime.

15- Une femme tuée en commune Kabarore, province Kayanza

Le 13 novembre 2021, sur la colline Rutega, commune Kabarore, province Kayanza, Marie Kanterama, âgée de 47 ans, a été tuée par son mari, Jean Marie Ntahiraja, âgé de 54 ans à coups de poignards portés au niveau du ventre et des seins. Selon des sources sur place, la victime et son mari étaient en conflit conjugal depuis des temps. Ils avaient saisi le tribunal de résidence de Kabarore et ce dernier venait d'exécuter un jugement rendu selon lequel il avait décidé que la femme regagne son ménage. Selon les mêmes sources, devant les juges, le mari avait déclaré qu'il ferait du mal à sa femme et la même nuit le forfait a eu lieu. Les voisins ont évacué la victime au CDS Rubura avant de la transférer à l'hôpital Kayanza où elle a succombé à ses blessures. Le criminel quant à lui, a pris le large.

16- Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 15 novembre 2021, vers 5 heures du matin, en zone et commune Nyanza-lac, province Makamba, le corps sans vie d'Eliane Nsengimana, âgée de 6 ans, écolière de la 1^{ère} année à l'ECOFO Mvugo, fille d'un pêcheur, a été retrouvé sur la bordure du lac Tanganyika, colline Mvugo. Selon des sources sur place, la mère de l'enfant faisait souvent des relations extraconjugales lorsque le mari était parti pour la pêche et l'enfant dévoilait ce secret à son père. L'enfant subissait souvent des punitions de la part de sa maman. Selon les mêmes sources, la mère de la victime a été arrêtée par la police et a été conduite au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-lac, le même jour. L'enterrement a été organisé par l'administration locale après l'expertise médicale des médecins.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune Mpanda, province Bubanza

Le 15 novembre 2021, vers 6 heures du matin, commune Mpanda, province Bubanza, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Nyamabere. Selon des sources sur place, cet homme a été tué poignardé au cours de la nuit du 14 novembre 2021. Selon les mêmes sources, la victime faisait partie d'un groupe de bandits qui ont volé une vache sur la colline Murengeza, voisine de la colline Nyamabere. Cette vache volée a été abattue et le matin du 15 novembre 2021, les passants ont vu le corps sans vie qui était allongé à côté des morceaux de viande de cette vache. Ces habitants pensent qu'il y'aurait eu un malentendu entre ces bandits qui a été à l'origine de la mort de l'un d'entre eux et les autres ont pris le large, laissant des morceaux de viande de la vache volée sur place.

18- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gashoho, province Muyinga

Le 15 novembre 2021, en commune Gashoho, province Muyinga, le corps sans vie d'Anésie Miburo, âgée de 44 ans, a été retrouvé sur la colline Gishambusha. Selon des sources sur place, la police a fouillé dans les ménages de cette colline et a trouvé des habits de la victime chez le nommé Niyonkuru, voisin de la victime. Niyonkuru a été arrêté et a avoué les faits.

19- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Bubanza

Le 16 novembre 2021, sur la sous-colline Rubwika-Kagundu, colline Gitsira, zone Muramba, commune et province Bubanza, Libréline Kamikazi, enceinte, a été tuée par Marc Ndayisenga. Selon des sources sur place, la victime avait été engrossée par Marc Ndayisenga et c'est lui-même qui l'a enterrée dans des conditions abominables. Selon les mêmes sources, après avoir commis ce forfait, Marc Ndayisenga a pris le large.

Après 3 jours, le corps de la victime en état de décomposition a été retrouvé par la population de la localité et a été enterré par les membres de la famille appuyés par des agents de la Croix Rouge et de la police de la protection civile.

20- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Ruyigi

Le 22 novembre 2021, vers 16 heures, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe féminin a été retrouvé dans une parcelle où travaillait sa mère prénommée Diella, travailleuse domestique chez Monfort, technicien médical. Selon des sources sur place, ce nouveau-né a été tué amputé et enterré par sa mère après l'avoir mis au monde. Diella a été conduite à l'hôpital de Ruyigi par des policiers, pour des soins médicaux avant de la conduire au cachot du commissariat de police de Ruyigi tandis que le corps de l'enfant a été conduit à la morgue de l'hôpital Ruyigi.

21- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 23 novembre 2021, sur la sous-colline Gitumba, colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie et en état de décomposition de Christian Ndayiziga, Imbonerakure, natif de la même colline, a été retrouvé par des pêcheurs. Selon des sources sur place, ce corps était non loin de la rivière Rusizi qui sépare le Burundi et la RDC. Christian Ndayiziga était introuvable depuis le 18 novembre 2021, vers l'après-midi, après être parti pour répondre à un appel téléphonique de quelqu'un qui lui proposait d'aller à sa rencontre afin de lui donner un courriel en provenance de la RDC. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des traces de machette. Le cadavre a été directement enterré sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

22- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Le 24 novembre 2021, tout près du quartier Kanyenkoko, en commune et province Rumonge, le corps sans vie et en état de décomposition de Saïdi Murengeantwari, détenu de la prison Rumonge, a été retrouvé dans l'embouchure de la rivière Murembwe avec le lac Tanganyika. Selon des sources sur place, la victime avait été portée disparue depuis le 16 novembre 2021. Les mêmes sources ont indiqué que, dans l'après-midi du même jour, 4 personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête et elles ont été conduites au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge.

23- Une personne tuée en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans la nuit du 25 au 26 novembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Gakerekwa, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, Jean Rudakenwa a été tué, décapité à l'aide d'une machette par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Jean Rudakenwa rentrait à son domicile, en provenance de sa boutique. Selon, Nicodème Ndahabonyimana, administrateur communal, cette victime avait échappé à la mort 2 fois et elle avait été blessée par balles au niveau des membres inférieurs. Deux personnes soupçonnées d'être derrière ces actes avaient été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

24- Un corps sans vie retrouvé en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Le 27 novembre 2021, sur la colline Gisovu, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, un corps sans vie décapité d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline Gisovu de cette commune. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré sur le même lieu par la population, sur l'ordre des administratifs collinaires.

25- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

Le 27 novembre 2021, vers 18 heures, sur la colline Mugitega, zone et commune Bugendana, province Gitega, le corps sans vie de Jean-Marie Ndiokubwayo, célibataire, âgé de 27 ans, a été retrouvé suspendu à l'aide d'une corde sur une charpente de sa maison en construction et les pieds étaient posés sur terre. Selon des sources sur place, un OPJ a fait le constat en présence des administratifs à la base.

Bref et sans être exhaustif, au moins 27 personnes ont été tuées et 16 autres blessées au cours du mois de novembre 2021

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

| Catégories d'auteurs Localité | Militaires | | Policiers | | Civils | | Groupes armés | | Non identifiés | | Totaux | |
|----------------------------------|------------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|---------------|----------|----------------|----------|-----------|-----------|
| | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B |
| Bubanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Bujumbura Mairie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Bujumbura Rurale | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 |
| Bururi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Cankuzo | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Cibitoke | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 4 | 0 |
| Gitega | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Karusi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| Kayanza | 0 | 0 | 3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 3 |
| Kirundo | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 |
| Makamba | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Muramvya | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Muyinga | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 15 |
| Mwaro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Ngozi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Rumonge | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Rutana | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Ruyigi | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| Totaux | 0 | 0 | 3 | 1 | 12 | 30 | 0 | 0 | 12 | 0 | 27 | 31 |

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de novembre 2021, plusieurs cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été identifiés dans plusieurs localités du pays.

Voici des cas illustratifs :

1- Une personne tabassée en commune Gihogazi, province Karuzi

Le 31 octobre 2021, vers 23 heures, sur la colline Bikinga, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, le prénommé Berchmans, âgé de 34 ans et Fundi, âgé de 35 ans, tous Imbonerakure ont tabassé le prénommé Jean Marie, âgé de 33 ans, jusqu'à lui faire perdre connaissance. Selon des sources sur place, ils l'ont trouvé devant le ménage d'une femme prénommée Anitha, âgée de 27 ans. Selon les mêmes sources, la victime était ivre et avait perdu le chemin mais ces Imbonerakure l'ont accusé de faire la cour à cette femme. Ces Imbonerakure lui ont volé une somme de 15.000 FBU. Le lendemain matin, la victime s'est rendue au poste de police pour se plaindre chez un OPJ, prénommé Pacifique. Il l'a d'abord référé au CDS pour se faire soigner après quoi, il lui a dit d'aller saisir les autorités collinaires. Ces autorités collinaires ont obligé ces Imbonerakure de payer à la victime une somme de 45.000 FBU correspondant aux factures des soins de santé.

2- Deux personnes tabassées en commune Shombo, province Karuzi

Le 8 novembre 2021, vers 21 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, Eric Nibizi, âgé de 38 ans et son frère, Fabien Hakizimana ont été tabassés par des Imbonerakure dont Gatoto, Shabani, Siyomvo, Salomon et Toto. Selon des sources sur place, Eric Nibizi et Claude Nzambimana, âgé de 33 ans se sont battus suite à l'ivresse. Quand Fabien est venu les séparer, ces Imbonerakure ont surgi et ils ont battu les deux frères. Fabien a été blessé à la bouche et Eric a été fortement touché au niveau des reins. Les deux victimes ont été conduites par leurs voisins au CDS Rusi, au cours de la même nuit.

3- Un mineur battu en commune et province Ngozi

Le 10 novembre 2021, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, Annick Yarankunze, travailleuse domestique, âgée de 13 ans, a été battue et blessée au niveau des bras et du dos par son employeur, Denise Niyonsaba. Selon des sources sur place, ses bras étaient gonflés et des traces de bâton étaient visibles au niveau du dos. La présumée auteure de coups et blessures a été arrêtée par des chefs collinaires tandis que la victime a été conduite à une structure de santé de la localité.

4- Une personne torturée en commune et province Muramvya

Le 13 novembre 2021, vers 18 heures, au marché de Muramvya, colline, commune et province Muramvya, Egide Nshimirimana, conducteur de taxi-vélo a été tabassé par des Imbonerakure jusqu'à perdre connaissance. Selon des sources sur place, du sang coulait de sa bouche et dans son nez. Selon les mêmes sources, il a été conduit à l'hôpital de Muramvya mais les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

5- Une fille élève torturée en commune et province Kayanza

Le 14 novembre 2021, sur la sous-colline Bihomvora, colline et zone Murima, commune et province Kayanza, Eugénie Akimana, élève en 9^{ème} à l'ECOFO Murima, a été tabassée par Claver, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était allée puiser de l'eau et sur son chemin de retour, Claver l'a attrapée et l'a battue en lui reprochant qu'elle était membre du parti CNL. Selon les mêmes sources, la victime a été secourue par des passants. Claver n'a pas été inquiété.

6- Une personne torturée en commune Mutumba, province Karuzi

Le 18 novembre 2021, vers 17 heures, sur la colline Rabiho, zone Bibara, commune Mutumba, province Karuzi, Jérémie Abayo, soudeur, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé à la bouche par Makuriro, conducteur de taxi-moto, âgé de 28 ans, Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime venait demander l'argent que le motard lui devait. Salvator Ndiokubwayo, Roger Niyonkuru et Manassé Ndagatamiye, âgé de 36 ans sont intervenus et les ont réconciliés. Makuriro a payé la facture des soins au CDS Rabiho en plus de la dette qu'il devait lui payer.

7- Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 21 novembre 2021, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le prénommé Fabrice, âgé de 19 ans, a été tabassé par 3 Imbonerakure à savoir Issa Nizigiyimana et les prénommés Jean Marie et Gérard. Selon des sources sur place, ils l'accusaient d'avoir volé une somme d'argent équivalente à 100.000 FBU, dans un bistrot, à une dame prénommée Bella. Pacifique, cabaretier avait appelé ces Imbonerakure pour l'assister dans une enquête de Fabrice qui aidait celui qui grille des brochettes à ce cabaret et ils l'ont tabassé. La victime a été conduite au CDS Buhiga avant d'être référée à l'hôpital Buhiga puis, à l'hôpital de référence de Karuzi où elle a été hospitalisée. Le cabaretier et ces Imbonerakure ont vite fui après le forfait. Le 26 novembre 2021, ces Imbonerakure ont été aperçus en train de se promener dans la localité sans être inquiétés.

8- Une femme membre du parti CNL torturée en commune Gatara, province Kayanza

Le 23 novembre 2021, sur la colline Rubagabaga, zone Mbirizi, commune Gatara, province Kayanza, Spéciose Ndindamagambo, âgée de 58 ans, membre du parti CNL, a été tabassée à son domicile par des Imbonerakure, Thacien Niyonkuru, directeur de l'ECOFO Kibenga accompagné par le prénommé Claude, responsable des Imbonerakure en commune Gatara. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir voté pour le parti CNL lors des élections de 2020 et elle avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD malgré de multiples sollicitations. Spéciose a été évacuée vers le CDS Maramvya pour des soins médicaux mais les auteurs de ces violences n'ont pas été inquiétés.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Dans pareilles conditions, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés.

Ces quelques cas sont illustratifs :

1- Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi

Le 30 octobre 2021, sur la colline Mutangaro, commune Rutovu, province Bururi, I.K., âgée de 5 ans, a été violée, à son domicile, par Audace Niyogushima, âgé de 17 ans, gardien de vaches chez les parents de l'enfant, originaire de la sous-colline Rwabiriro, colline Bugunga, zone Gitaba, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, le violeur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Rutovu.

2- Une femme battue par son mari en commune et province Rutana

Le 8 novembre 2021, vers 19 heures, sur la sous-colline Kayigi, colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, Claudine Nemerimana, âgée de 28 ans, enceinte, a été tabassée, à coups de bâton, par son mari, Elias Minani, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée de s'être opposé à la vente d'une partie de leur propriété foncière. Selon les mêmes sources, cette femme a été évacuée vers l'hôpital de Rutana tandis que son mari a été conduit au cachot du commissariat communal de police de Rutana.

3- Une femme violée en commune Mwumba, province Ngozi

Le 8 novembre 2021, dans la nuit, sur la colline Kandaro, zone Gatsinda, commune Mwumba, province Ngozi, Gloriose Mutumutore, âgée de 25 ans, a été violée et blessée par son mari Victor Ntamavukiro, âgé de 32 ans, à l'aide d'un manche de houe. Selon des sources sur place, son mari a introduit ce manche de houe dans ses organes génitaux. Selon les mêmes sources, la victime a été soignée au CDS Songwe. Le criminel a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mwumba, en date du 10 novembre 2021.

4- Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Les 10 et 14 novembre 2021, sur la sous-colline Kuwinteko, colline Nyagisenyi, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, C.I., âgée de 14 ans, a été violée par son père, Jean Barandereka, âgé de 44 ans qui avait déjà répudié sa femme. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins de santé. Selon les mêmes sources, l'auteur du viol a été arrêté par la police, en date du 21 novembre 2021 pour des raisons d'enquête.

5- Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

Les 11 novembre 2021, vers 16 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une fille prénommée F., handicapée mentale, âgée de 15 ans, a été violée par Pascal alias Abdou, âgé de 24 ans, originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, de la même commune. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait acheté à la victime du vin de banane jusqu'à la souler et l'a conduite dans la brousse. Après un certain temps d'absence, sa grand-mère a demandé à ceux qui étaient là de l'aider à trouver sa petite fille. Ces derniers ont commencé des recherches puis les ont pris en flagrant délit. L'auteur a été conduit au cachot communal de police de Buhiga.

6- Une personne violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Le 12 novembre 2021, sur la sous-colline Kabuyenge, colline Budahunga, commune Bwambarangwe, province Kirundo, E. T., âgée de 18 ans, élève en situation d'abandon scolaire qui étudiait à l'ECOFO Kabuyenge, native de la colline Ruyaga, zone Murore, commune Busoni de la même province, a été violée par Etienne Ndiokubwayo, chef de zone Murore, natif de la colline Kididiri de la commune Busoni. Selon des sources sur place, le violeur a été appréhendé en flagrant délit par des policiers. Selon les mêmes sources, les faits ont eu lieu dans un cabaret du prénommé Oswald, infirmier au CDS Kabanga de la même localité.

7- Une personne battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

Le 13 novembre 2021, vers 9 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, la dénommée Nihorimbere, âgée de 27 ans, a été tabassée jusqu'à avorter une grossesse de 4 mois, par son mari Ndayikengurikiye, membre du parti CNL, âgé de 49 ans. Selon des sources sur place, cet homme a accusé sa femme d'avoir fait des relations extraconjugales avec Dominique, fils du mari, âgé de 25 ans. La victime a été alitée à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi et l'auteur du forfait n'a pas été inquiété.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

Le tableau ci – dessous donne la situation carcérale au 26 novembre 2021

| Prison | Capacité d'accueil | Population pénitentiaire | Nombre de prévenus | | Nombre de condamnés | | Mineurs prévenus | | Mineurs condamnés | | Evadés | Décès | Nourrissons | | Taux d'occupation |
|---------------|--------------------|--------------------------|------------------------|------------|------------------------|------------|------------------|----------|-------------------|-----------|----------|----------|------------------|-----------|-------------------|
| | | | H | F | H | F | G | F | G | F | | | G | F | |
| Bubanza | 100 | 532 | 246 | 31 | 243 | 12 | | | | | | | 7 | | 532,00% |
| Bururi | 250 | 346 | 193 | 17 | 125 | 11 | | | | | 1 | | 2 | 2 | 138,40% |
| Gitega | 400 | 1525 | 601 | 57 | 801 | 66 | | | | | | | 12 | 8 | 381,25%% |
| Mpimba | 800 | 4631 | 2 843 | 191 | 1 547 | 50 | | | | | | | 22 | 16 | 578,88% |
| Muramvya | 100 | 848 | 357 | 33 | 420 | 38 | | | | | | | 5 | 4 | 848,00% |
| Muyinga | 300 | 496 | 150 | 15 | 304 | 27 | | | | | 1 | | | | 165,33% |
| Ngozi (F) | 250 | 178 | | 80 | | 73 | | 5 | | 20 | | | 14 | 16 | 71,20% |
| Ngozi (H) | 400 | 1717 | 791 | | 926 | | | | | | | | | | 429,25% |
| Rumonge | 800 | 947 | 301 | 27 | 599 | 20 | | | | | | | 5 | 2 | 118,38% |
| Rutana | 350 | 562 | 220 | 8 | 314 | 20 | | | | | | | | 1 | 160,57% |
| Ruyigi | 300 | 971 | 328 | 35 | 569 | 39 | | | | | | | 4 | 4 | 323,67% |
| CMCL Ruyigi | 72 | 64 | | | | | 15 | | 49 | | | | | | 88,89% |
| CMCL Rumonge | 72 | 61 | | | | | 11 | | 50 | | | | | | 84,72% |
| TOTAUX | 4 194 | 12 878 | 6 030 | 494 | 5 848 | 356 | 26 | 5 | 99 | 20 | 2 | - | 71 | 53 | 299,91% |
| | | | 6 030+494=6 524 | | 5 848+356=6 204 | | 26+5=31 | | 99+20=119 | | | | 71+53=124 | | |

La population pénitentiaire est de 12 878 détenus + 124 nourrissons = 13 002

Le total des prévenus est de 6 524 adultes + 31 mineurs = 6 555

Le total des condamnés est de 6 204 adultes + 119 mineurs = 6 323

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de novembre 2021 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus a montré que la surpopulation bas son plein dans toutes les établissements pénitentiaires du Burundi et les chiffres augmentent au jour le jour avec des taux d'occupation qui dépassent 100% à l'exception du CMCL Ruyigi, Rumonge et de la prison de Ngozi pour les femmes qui affichent respectivement 88,89%, 84,72% et 71,20%. Dans cette surpopulation, 5 maisons de détention s'illustrent toujours par des taux d'occupation alarmants : il s'agit de Muramvya, Mpimba, Bubanza, Ngozi-Hommes, et Gitega avec respectivement 848,00%, 578,88%, 532,00%, 429,25% et 381,25%. A ces 5 établissements vient de s'ajouter un sixième qui est la prison de Ruyigi avec un taux d'occupation de 323,67%.

En ce qui concerne la population pénitentiaire, elle est de 13.002 personnes, soit 3,100 fois la capacité d'accueil de toutes les maisons carcérales de notre pays qui ne dépasse pas 4.194 personnes. Signalons qu'au cours du mois d'octobre passé, elle était de 2,98 fois la capacité d'accueil. Cela montre que les effectifs de la population pénitentiaire ne cessent de grimper au jour le jour.

Cela est la conséquence d'une chasse à l'homme qui se fait, en premier lieu, à l'endroit des personnes bénéficiaires de la grâce présidentielle mise en exécution au mois de mars de cette année. Deuxièmement, ces chiffres inquiétants découlent des arrestations arbitraires suivies des emprisonnements illégaux de nombreuses personnes sur fond et motifs politiques.

VII. CONCLUSION.

A la fin du présent rapport, APRODH note avec beaucoup d'amertumes que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commises au Burundi alors que le gouvernement actuel n'agit pas pour sanctionner les auteurs. Au contraire, toutes les autorités aussi bien administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi. Ces déclarations se font au moment où des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit dans un pays régi par des lois claires, au moment où les autorités habilitées tombent dans un silence inouï au lieu de prendre des mesures nécessaires et suffisantes pour décourager cette barbarie humaine. Cela laisse supposer que ce silence est complice.

Bref, au cours de ce mois concerné par le présent rapport, au moins 27 personnes ont été tuées, au moins 31 personnes ont été blessées dans des attaques des personnes à mains armées et dans des exactions des Imbonerakure, au moins 39 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, au moins 7 personnes ont été enlevées et au moins 9 personnes ont subi des actes de tortures, de traitements inhumains, cruels et dégradants et au moins 7 personnes ont été victimes de VSBG.

De plus, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale- un effectif jamais atteint depuis le début de l'année 2021. Ce qui caractérise des violations flagrantes des droits des prisonniers.

Au vu de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, nous lançons une fois de plus, un cri d'alarme et recommandons ce qui suit :

- **Au gouvernement du Burundi**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.

- **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- ✓ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains et d'accepter un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes.

- **A la population**

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

FIN ***** FIN ***** FIN